

Directives relatives à l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein de l'Institut des Sciences logopédiques

L'intelligence artificielle (IA) fait désormais partie intégrante de nombreux outils de recherche d'informations et d'aide à la rédaction. Si ces outils peuvent s'avérer utiles dans le cadre de la réalisation de travaux écrits, y recourir dans un cadre académique demande d'adopter un regard critique sur leur utilisation et les résultats obtenus. La démarche employée doit être transparente et en accord avec les principes éthiques et d'intégrité scientifique indispensables à la réalisation d'un travail académique.

Les présentes directives visent à encadrer l'usage de l'IA dans le cadre de travaux réalisés à l'Institut des Sciences logopédiques (ISLo), dans le respect des principes d'intégrité scientifique, d'éthique et de rigueur académique. Leur objectif est de garantir que l'IA soit un outil au service de la réflexion et de l'apprentissage, non un substitut à la pensée critique et à l'originalité exigées dans tout travail académique.

Les directives sont les suivantes :

1. De manière générale, l'ISLo autorise l'utilisation d'outils ou de services exploitant l'IA (ex. DeepL) ou l'IA générative (ex. Copilot, ChatGPT, Claude, Gemini, etc.) dans le cadre de présentations et de travaux de séminaire, ou lors de la réalisation de rapports ou de mémoires.¹
2. S'ils sont utilisés, ces outils ou services doivent permettre d'améliorer les processus d'apprentissage et ne remplacent pas la réflexion critique nécessaire à la réalisation d'un travail académique. Toute information fournie par l'IA doit donc être soigneusement vérifiée.
3. Tout travail rendu doit être accompagné du « Formulaire de déclaration d'utilisation de l'intelligence artificielle » (disponible ci-après). Dans les cas où le recours à des outils ou services exploitant l'IA est autorisé, il est nécessaire de préciser si un recours à un (ou plusieurs) outil exploitant l'IA a eu lieu durant la réalisation du travail rendu, le nom de l'outil employé, pour quelles tâches il a été utilisé et la réflexion qui accompagne cette utilisation (voir point 4 ci-après).

¹ Chaque enseignant-e est toutefois libre de fixer et d'adapter ses propres exigences en termes d'utilisation de l'IA. Se rapporter aux descriptifs des cours.



4. Toute utilisation d'outils ou services exploitant l'IA doit être accompagnée d'une réflexion critique quant à l'outil et à l'usage qui en a été fait.
Par exemple, cette réflexion peut porter sur :
 - a. Les bénéfices du recours à l'IA pour la réalisation de l'exercice demandé : Qu'a-t-elle apporté ? Que vous a-t-elle permis d'apprendre ou d'approfondir ?
 - b. Les problèmes et limites rencontrés : Comment ont-ils été abordés ou résolus ?
5. Si des outils d'IA générative possédant une interface conversationnelle ont été utilisés pour la réalisation d'un exercice ou d'un travail académique, des extraits pertinents des conversations (*i.e.*, les prompts et flux de réponses) illustrant comment les outils ont été utilisés doivent être annexés au travail rendu.
6. Les outils exploitant l'IA ne peuvent pas être considérés comme des co-auteurs et ne doivent pas être cités comme tels. La responsabilité du contenu et de la forme du travail rendu incombe à-aux l'auteur·e·s uniquement.
7. Les Sciences logopédiques demandent une attention et une réflexion particulière concernant la protection et l'utilisation de données personnelles (ex. coordonnées, scores obtenus à des tests langagiers, données de recherche, etc.). Cette réflexion doit être particulièrement poussée quant à l'utilisation de l'IA générative. Aucune donnée personnelle ne doit être partagée avec les outils exploitant l'IA. Cela s'applique également à tout contenu créé par autrui (ex. images, textes, matériel, etc.).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [la FAQ sur l'utilisation de l'IA générative de l'Université de Neuchâtel](#), ainsi que le [Guide sur l'intégrité scientifique](#) qui comporte une partie sur l'utilisation de l'IA.



Formulaire de déclaration d'utilisation de l'intelligence artificielle

Par la présente, j'affirme avoir pris connaissance des documents d'informations relatifs au travail académique et à l'intégrité scientifique, et à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre des enseignements donnés à l'Institut des Sciences logopédiques.

J'atteste que le travail rendu a été réalisé de manière autonome et répond aux critères d'un travail académique original, caractérisé par l'intégrité scientifique. Celui-ci a été réalisé :

☐ Sans recours à l'IA

☐ En recourant aux outils exploitant l'IA suivants (remplir le tableau) :

Outil utilisé	Tâches effectuées	Réflexion

N.B. Si des outils d'IA générative avec une interface conversationnelle ont été utilisés, des extraits pertinents des conversations (*i.e.*, les prompts et flux de réponses) doivent être annexés au travail rendu.

Nom : _____

Prénom : _____

Lieu et date : _____

Signature : _____

